



Pratique Professionnelle



La protection juridique des majeurs « a pour finalité l'intérêt de la personne protégée ». La gestion patrimoniale doit donc être orientée en ce sens, pour satisfaire du mieux possible ses souhaits et besoins. Mais comment exercer au mieux le mandat judiciaire quand la personne protégée est ayant-droit dans une succession ou lorsqu'elle souhaite mettre en place une libéralité ?

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'une boîte à outils leur permettant de mieux appréhender les différentes phases de règlement d'une succession ou d'une libéralité.

Nos dates et lieux de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI
Module de 2h00

Le **14 juin 2022**
De 10h00 à 12h00

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Module : *Successions et libéralités* *points de vigilance dans* *l'intérêt de la personne* *protégée*

Au programme

- Le déroulement d'une succession quand la personne protégée est ayant-droit
- Quand une personne protégée veut refuser une succession
- La démarche à suivre quand une personne protégée
 - veut faire un testament ou une donation
 - est bénéficiaire d'un testament ou d'une donation
- Les abattements pour les personnes handicapées
- La mission de conseil des notaires

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €
Salariés des adhérents : 96 €
Non adhérent FNMJI : 145 €

le module de 2h00

Pour toutes demandes d'informations

formation@fnmji.fr

Notre expert

Maître Emmanuel PROHIN,
Notaire

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences :

- Séquences d'apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr

